



Focus sur...

La demande de logement social en 2021

(données extraites du SNE en février 2022)

Après une année marquée par une légère baisse, la demande en logement social augmente à nouveau (+ 8 % de la demande par rapport à 2020) sur l'ensemble des départements de Nouvelle-Aquitaine. Cette hausse est légèrement supérieure à la tendance nationale (+5 % par rapport à 2020). Plus de 7 ménages sur 10 sont des demandeurs qui veulent accéder au parc social contre 6,6 ménages sur 10 au niveau national. D'ailleurs, 104 610 nouvelles demandes en 2021 ont été enregistrées ce qui en fait le nombre record de demande depuis 2015. Leur motivation est notamment liée à un coût du logement qui est jugé trop élevé. Cette tendance augmente la tension sur le parc social (+ 16 % d'attributions par rapport à 2020) et retrouve son niveau d'avant crise sanitaire. Il est de plus en plus complexe de répondre à la demande portant sur les petites typologies de logements (T1-T2). 84 % des demandes et des attributions concernent des territoires soumis à la réforme des attributions.

La demande locative sociale au 31 décembre 2021

Une demande en cours en légère baisse à Bordeaux Métropole

Au 31 décembre 2021 :

- 148 514 ménages ont une demande de logement social en cours soit une augmentation de 8 % par rapport à 2020
- 65 % de la demande en cours se concentre sur la Gironde (39 %), la Charente-Maritime et les Pyrénées-Atlantique (13 % chacun), ce qui constitue une baisse de 1 point comparé à 2020
- 50 % de cette demande se concentre sur Bordeaux Métropole (27 %) en léger recul de 2 points par rapport à 2020, la Communauté d'Agglomération du Pays-Basque (8 %), la Communauté d'agglomération de la Rochelle (7 %), la Communauté urbaine de Limoges Métropole et celles du Grand-Poitiers (4 % chacun).
- La demande est légèrement supérieure dans les territoires plus détendus : Creuse, Corrèze, Deux-Sèvres ou encore Charente.

Record du nombre de demandes nouvelles depuis 2015

➔ **104 610 nouvelles demandes en 2021, nombre record de demande depuis 2015** (84 729 demandes en 2016 et 97 697 demandes en 2019).

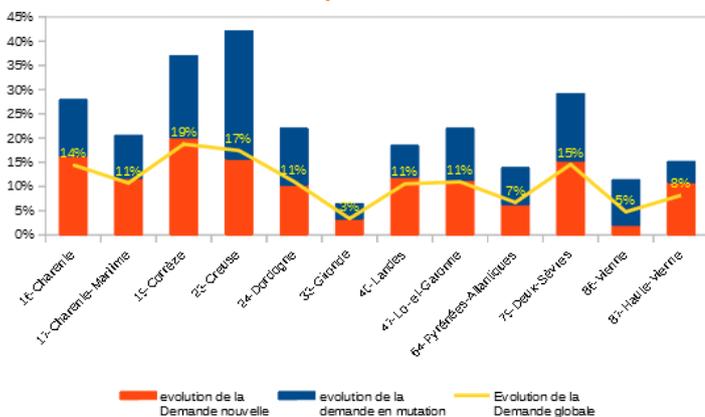
Comme en 2020, 70 % de la demande provient de ménages qui ne sont pas encore locataires du parc social (contre 66 % au niveau national).

➔ Une augmentation plus conséquente de la demande nouvelle (+9%) que de la mutation interne (+5%)

➔ Une demande en forte augmentation dans les départements où la pression sur le parc social était jusque-là plus faible : Creuse, Corrèze Deux-Sèvres ou encore Charente

➔ La demande de logement pour mutation reste majoritaire dans la Haute-Vienne (41 %), la Vienne (37 %) et la Charente (34 %).

Une évolution de la demande en augmentation dans tous les départements

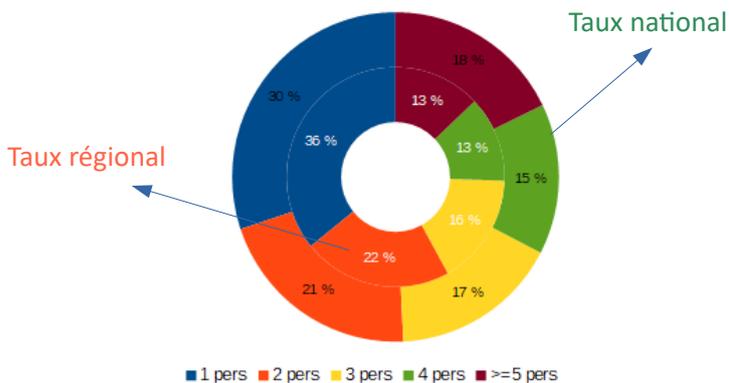


Source : SNE, février 2022

➔ Hausse de la demande dans les départements de l'ex-Limousin due essentiellement à l'augmentation de la demande en mutation.

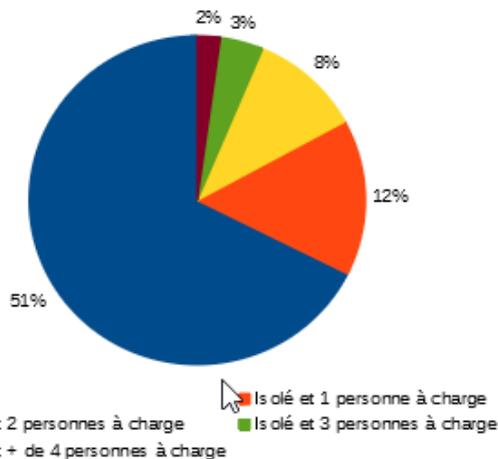
Le profil des demandeurs

- ➔ L'âge moyen des demandeurs est de 43 ans
- ➔ 50 % des demandeurs ont des revenus issus de leur activité chiffre en augmentation de 10 points par rapport à 2020 (contre 56 % à l'échelle nationale). En Gironde, 59 % des demandeurs ont un emploi, 36 % en Creuse.
- ➔ 36 % des demandeurs sont dans d'autres situations d'activités, 33 % sont des salariés du privé et 15 % sont des chômeurs.
- ➔ De plus en plus de personnes seules et isolées (76 %)
- ➔ 11 % des demandeurs perçoivent une retraite



➔ Une typologie plus grande (T3-T4) est demandée dans les territoires détendus et plus petites dans les territoires tendus.

76 % des demandeurs sont des personnes seules ou isolées



Source : SNE, février 2022

➔ 51 % des demandeurs sont des personnes seules (en augmentation de 2 points par rapport à 2020 et supérieur à la moyenne nationale)

➔ 25 % sont des familles monoparentales

➔ Les nouvelles demandes concernent de plus en plus les personnes seules (58 % des demandeurs contre 55 % en 2020)

➔ Les demandes de mutation concernent majoritairement les personnes isolées (36%).

Les motifs de la demande

Les motifs de la demande ont changé depuis 2020.

Parmi les nouveaux demandeurs, Le premier motif évoqué est le coût du logement en effet le logement actuel est jugé « cher » pour 16 % des demandeurs . Il est également jugé trop petit à 12 %. Pour 11 % la demande fait suite à un changement de situation familiale (divorce, séparation). Il est à noter que pour 9 % des demandeurs leur logement actuel a été repris (contre 7 % au niveau national) par les propriétaires (fin de bail). 16 % des demandeurs n'ont pas renseigné le motif de leur demande.

Pour les demandes en mutation, le premier motif évoqué est la taille du logement jugé « trop petit » (24 % en Nouvelle-Aquitaine contre 29 % au niveau national) en augmentation par rapport à 2020 (+3%).

Des logements inadaptés aux handicaps des locataires du parc social

Pour 19 % des demandeurs du parc social leur logement actuel est inadapté au handicap. Ce taux est largement supérieur à la moyenne nationale (17 %) et en nette augmentation comparée à 2020 où il était de 8 % (+11 %). Le besoin de logements favorisant l'accessibilité des personnes doit être pris en compte dans la production nouvelle.

La demande de logement social : Une plus forte demande dans les territoires détendus notamment concernant les demandes nouvelles

En 2021, en Nouvelle-Aquitaine, l'ancienneté de la demande en cours est de 13 mois. Ce délai est en baisse d'un mois par rapport à 2020.

Les départements situés sur le littoral ont un délai moyen d'attribution supérieur au délai moyen régional. En effet, il est très élevé en Charente-Maritime (21 mois) dans les Pyrénées-Atlantique (20 mois) et en Gironde (18 mois).

Le délai moyen d'attribution a augmenté de deux mois dans les Deux-Sèvres et d'un mois dans la Vienne. Par contre, il a baissé d'un mois en Charente-Maritime, Corrèze, Creuse, Dordogne et les Landes. Pour les autres départements il a stagné.

Zoom sur le critère d'ancienneté de la demande

Le critère de l'ancienneté de la demande est un critère important puisque les demandeurs ayant dépassé le délai fixé localement par le préfet de département peuvent saisir la commission de médiation dans le cadre du droit au logement Opposable.

Localisation	Ancienneté de la demande en cours, en mois		Ancienneté de la demande satisfaite (attribution), en mois		Délai anormalement long (en mois)
	Délai 2021	Evolution 2020-2021	Délai 2021	Evolution 2020-2021	
16-Charente	12	0	8	0	13
17-Charente-Maritime	21	-1	18	+1	24
19-Corrèze	9	-1	5	0	9
23-Creuse	8	-1	4	0	13
24-Dordogne	10	-1	8	+1	14
33-Gironde	18	0	16	+1	36
40-Landes	15	-1	13	-2	20
47-Lot-et-Garonne	10	0	7	-1	18
64-Pyrénées-Atlantiques	20	0	16	-1	36 mois sur le littoral, 12 autres communes
79-Deux-Sèvres	14	+2	10	+1	15
86-Vienne	13	+1	9	+1	18
87-Haute-Vienne	10	0	6	0	6
Nouvelle-Aquitaine	13	-1	10	-2	
France	23	0	16	+1	

L'analyse porte sur l'exploitation de l'infocentre Nunique sur l'année 2021. Les données ont été exploitées en février 2022. Un portrait territorial par chaque département se trouve en annexe.

Les attributions au 31 décembre 2021

- ➔ 31 187 ménages se sont vus attribuer un logement locatif social soit une augmentation de 16 % par rapport à 2020
- ➔ Baisse des attributions dans les Deux-Sèvres (-8%)
- ➔ Augmentation significative des attributions dans les Landes (+34%), la Haute-Vienne (+31 %), le Lot-et-Garonne (+27 %) et la Charente-Maritime (+25 %)
- ➔ 79 % des attributions concernent des ménages entrant dans le parc social soit 1 point de plus que l'an passé.

➔ 24 % des attributions se concentrent sur Bordeaux-Métropole (dont 7 % pour Bordeaux représentant 28 % de l'EPCI), 6 % sur la CU Limoges Métropole, sur la CU du Grand Poitiers, et 6 % sur la CA du Pays-Basque,

➔ Le délai moyen d'attribution diminue passant de 12 à 10 mois. Ce délai moyen augmente dans les départements où la tension est déjà importante comme en Charente-Maritime et en Gironde.

Une part très importante des attributions sur les demandes nouvelles

2021	Part total des attributions En NA	% mutation	% demande nouvelle
33-Gironde	32%	22%	78%
64-Pyrénées-Atlantiques	11%	22%	78%
86-Vienne	9%	25%	75%
17-Charente-Maritime	9%	22%	78%
87-Haute-Vienne	9%	32%	68%
40-Landes	5%	18%	82%
16-Charente	6%	25%	75%
79-Deux-Sèvres	4%	19%	81%
24-Dordogne	4%	20%	80%
19-Corrèze	4%	24%	76%
47-Lot-et-Garonne	4%	19%	81%
23-Creuse	2%	14%	86%
Total	100%		
Moyenne régionale	7%	23%	77%
Moyenne nationale		28%	72%

Source : SNE, février 2022

Près de la moitié des attributions se font sur la Gironde et les Pyrénées-Atlantiques.

Une tension toujours très importante dans les départements littoraux

Localisation	2020			2021			Evolution taux de tension
	Stock au 31/12/20	Attributions 2020	Tension* 2020	Stock au 31/12/21	Attributions 2021	Tension* 2021	
16 - Charente	5101	1692	2,7	5975	1917	2,7	0,0
17- Charente-Maritime	17441	2179	6,8	19610	2710	6,4	-0,4
19-Corrèze	2494	1153	1,8	3073	1270	2,1	0,3
23-Creuse	857	616	1,2	1039	655	1,4	0,1
24-Dordogne	5121	1253	3,6	5754	1403	3,7	0,1
33-Gironde	55475	8493	5,9	57379	9892	5,3	-0,6
40-Landes	8328	1228	5,9	9315	1642	5,2	-0,8
47-Lot-et-Garonne	4039	992	3,6	4539	1254	3,3	-0,3
64-Pyrénées-Atlantiques	17792	3137	5,4	19087	3451	5,2	-0,2
79-Deux-Sèvres	5815	1407	3,4	6838	1300	4,5	1,1
86-Vienne	8218	2750	2,5	8647	2970	2,4	-0,1
87-Haute-Vienne	6659	2073	2,6	7258	2723	2,3	-0,3
Région	137340	26973	4,5	148514	31187	4,3	-0,2
France	2153655	389133	5,1	2256466	437686	4,7	-0,4

*La tension renvoie aux nombres d'attributions sur le nombre de demandes (hors mutation)

Source : SNE, février 2022

La demande de logement social : Une plus forte demande dans les territoires détendus notamment concernant les demandes nouvelles

La tension sur la demande de logement locatif social est en légère baisse comparée à 2020, passant de 4,5 à 4,3 % alors qu'au niveau national celle-ci a encore augmentée (+ 0,3). Ceci peut s'expliquer par une hausse des attributions.

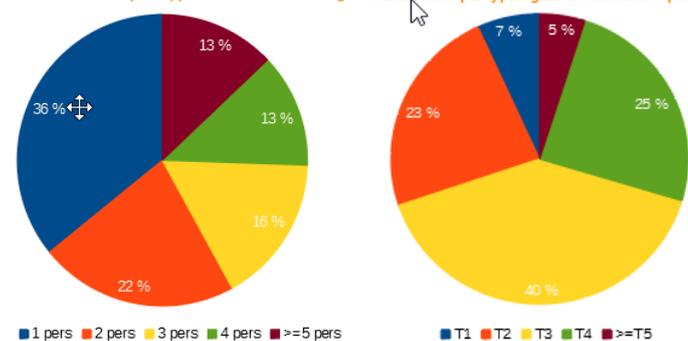
La tension reste extrêmement forte dans les quatre départements littoraux dépassant les moyennes régionales et nationales.

En deux ans, la tension locative a augmenté de manière significative dans les Deux-Sèvres passant de 2,5 à 4,5 accentuant la forte hausse de l'an passé. En 2021, ce taux dépasse même le taux régional mais est essentiellement dû à une baisse des attributions dans ce département.

Les départements de la Dordogne, de la Corrèze et de la Creuse voient leur tension augmenter mais restent en dessous du taux régional alors que la tension au sein des territoires tendus reste très forte mais diminue légèrement.

Faible attribution sur les petites typologies malgré une forte demande

% des demandes par rapport à la taille du ménage Attributions par typologies en Nouvelle-Aquitaine



■ 1 pers ■ 2 pers ■ 3 pers ■ 4 pers ■ >=5 pers ■ T1 ■ T2 ■ T3 ■ T4 ■ >=T5

Source : SNE, février 2022

➔ 30% des logements attribués sont des logements allant du T1 au T2 alors que 58% des demandeurs est un ménage d'1 ou 2 personnes.

➔ 63% des demandeurs est une personne isolée avec ou pas une personne à charge

➔ La part des logements attribués en T3 est de 41%

➔ 30% des attributions se font sur des T4 et + alors qu'ils ne représentent que 26% des demandes

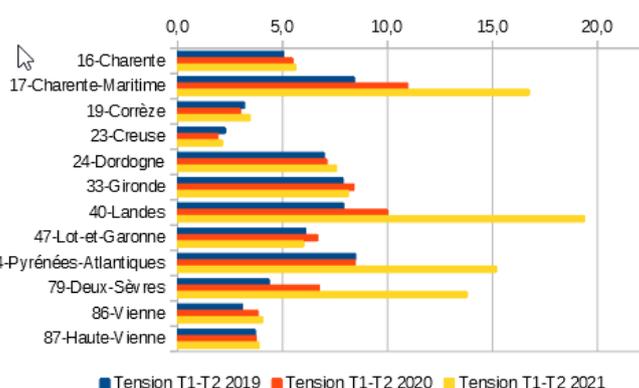
Département	Tension régionale	Tension T1-T2	Tension T3	Tension T4	Tension T5 et +
16-Charente	2,7	5,6	2,4	1,5	1,4
17-Charente-Maritime	6,4	16,8	4,2	3,2	4,0
19-Corrèze	2,1	3,5	2,0	1,2	1,9
23-Creuse	1,4	2,1	1,5	0,6	0,5
24-Dordogne	3,7	7,6	3,2	1,8	1,0
33-Gironde	5,3	8,1	3,6	3,6	2,4
40-Landes	5,2	19,4	3,7	2,8	1,7
47-Lot-et-Garonne	3,3	6,0	2,6	2,4	0,8
64-Pyrénées-Atlantiques	5,2	15,2	3,4	2,8	1,4
79-Deux-Sèvres	4,5	13,8	3,6	2,4	1,4
86-Vienne	2,4	4,1	1,8	1,6	2,5
87-Haute-Vienne	2,3	3,9	1,7	1,5	1,1
Région	4,3	8,1	3,1	2,5	1,9
France	4,7	8,1	3,3	3,1	2,4

Une tension qui ne cesse d'augmenter pour les petites typologies malgré un taux d'attribution supérieur

➔ Bien que la tension sur les typologies soit légèrement inférieure à celle de 2020 (4,3 contre 4,5), elle est particulièrement élevée dans les départements littoraux (Charente-Maritime, Gironde, Landes et Pyrénées-Atlantiques)

➔ La tension des petites typologies est la même qu'au niveau national alors que pour les autres typologies elle est légèrement en dessous.

Evolution de la tension des demandes de T1-T2 entre 2019 et 2021



Source : SNE, février 2022

➔ La tension en Gironde est supérieure à la moyenne régionale au-delà du T3 mais dans la moyenne régionale pour les petites typologies.

➔ La Vienne a une forte tension sur les T5 et +
➔ Entre 2019 et 2021, la pression pour obtenir un petit logement n'a cessé d'augmenter (+ 1,5 points) alors que pour les autres typologies elle reste stable.

➔ La demande de T1-T2 est en nette progression dans les Landes (+9,4), Deux-Sèvres (+7), Pyrénées-Atlantiques (+ 6,7) et Charente-Maritime (+5,8).

➔ Tous les départements hormis la Gironde et le Lot-et-Garonne voient leur tension augmenter en 2021 pour cette typologie.

Les attributions réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du plan « logement d'Abord »

À l'échelle régionale, 1360 attributions ont été réalisées en 2021 pour 1260 objectifs fixés concernant des personnes sortant de l'hébergement généraliste. Cependant, les résultats sont très hétérogènes, en effet, la Charente-Maritime, la Gironde, la Charente, la Vienne et la Haute-Vienne sont au-dessus de 100%. D'autres départements comme la Dordogne, la Creuse et la Corrèze sont à moins de 70% d'attributions réalisées.

La demande de logement social : Une plus forte demande dans les territoires détentus notamment concernant les demandes nouvelles

Nombre d'attributions d'un logement social aux sortants d'hébergement en 2021. Comparaison avec les objectifs fixés dans le cadre du plan logement d'abord.

Département	Objectifs	Attributions réalisées	% de réalisation
16-Charente	95	99	104%
17-Charente-Maritime	127	161	127%
19-Corrèze	58	40	69%
23-Creuse	45	30	67%
24-Dordogne	66	41	62%
33-Gironde	340	446	131%
40-Landes	57	53	93%
47-Lot-et-Garonne	66	63	95%
64-Pyrénées-Atlantiques	104	113	109%
79-Deux-Sèvres	77	58	75%
86-Vienne	130	146	112%
87-Haute-Vienne	95	110	116%
Total	1260	1360	108%

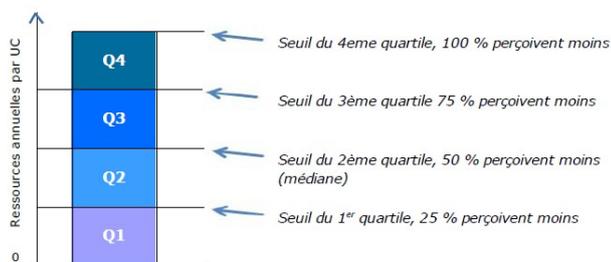
Source : Données au 31/12/2021 DIHAL

Zoom sur la Loi égalité et Citoyenneté (LEC)

La loi Egalité et Citoyenneté (LEC) impose dans chaque EPCI concerné par la réforme des attributions qu'ils soient doté d'un Quartier prioritaire de la ville (QPV) ou non, l'obligation de consacrer au moins 25 % des attributions annuelles effectives de logements situés en dehors des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et ex-Zones urbaines sensibles (ZUS). Cette obligation concerne les attributions effectives c'est-à-dire suivies de baux signés. La Convention intercommunale d'attribution (CIA) décline ensuite l'obligation en engagements quantitatifs pour chaque bailleur social et en engagements qualitatifs pour permettre sa mise en œuvre.

Le seuil du quartile des demandeurs les plus pauvres (Q1 :25 % des ménages sont en dessous de ce seuil) est fixé annuellement par arrêté du ministre en charge du logement à l'échelle de chaque EPCI concerné. On peut identifier 4 groupes Q1, Q2, Q3 et Q4 correspondant à 3 seuils.

Ressources des demandeurs de logement social de l'EPCI



Source : DREAL Pays de la Loire

Les EPCI soumises à la réforme des attributions

La réforme de la gestion des demandes de logement social et du régime des attributions a pour objectif de contribuer à :

- ➔ une plus grande transparence vis-à-vis du demandeur
- ➔ une meilleure lisibilité dans le parcours du demandeur, pour qu'il sache où en est sa demande ;
- ➔ une meilleure efficacité dans le traitement des demandes ;
- ➔ une plus grande équité dans le système d'attribution des logements.

La réforme est mise en œuvre par tout EPCI qui remplit l'une des conditions suivantes :

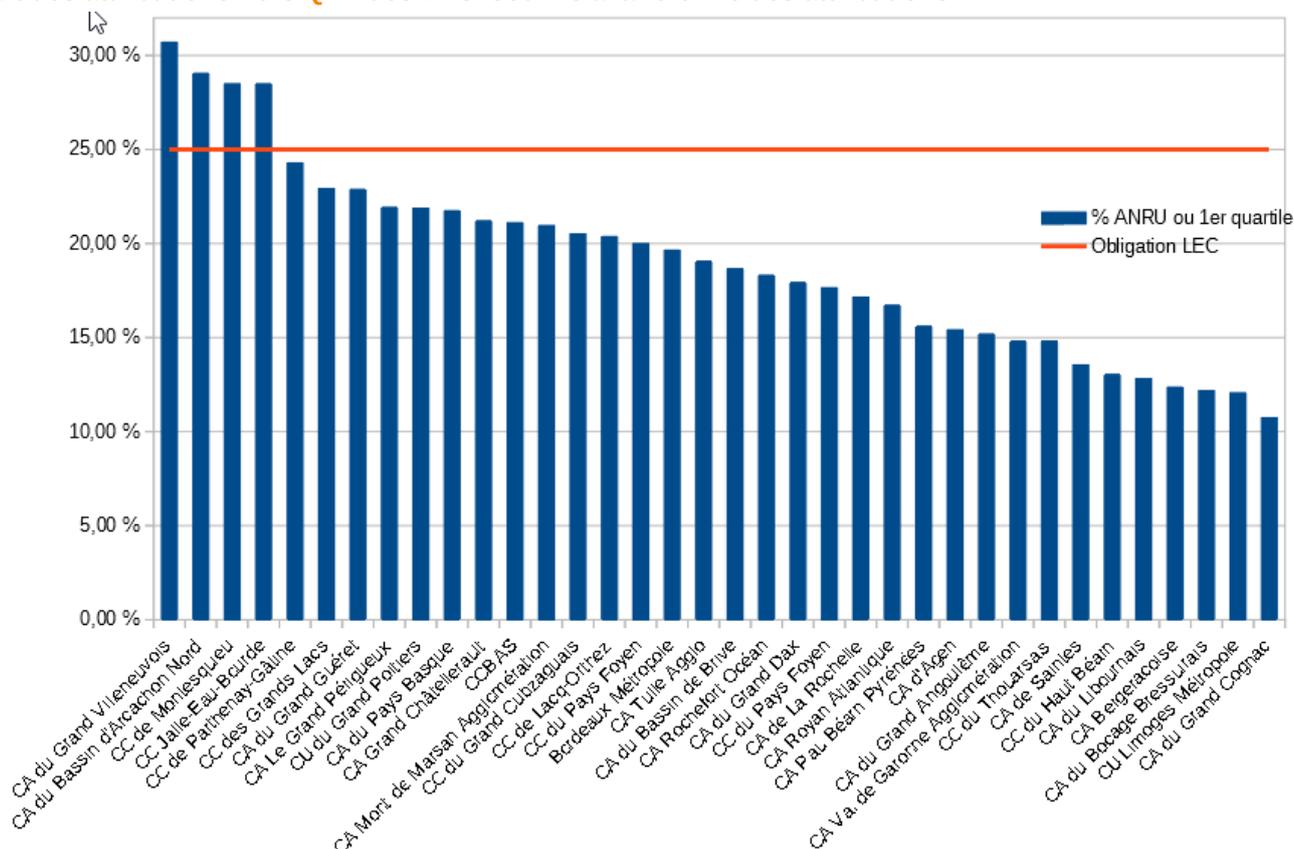
- ➔ être tenu de faire un plan local de l'habitat (que le PLH soit approuvé ou non)
- ➔ exercer la compétence habitat et présenter au moins un quartier prioritaire (QPV) sur son territoire

36 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de Nouvelle-Aquitaine sont soumis à cette réforme. 84 % de la demande et 84 % des attributions se situent dans l'un de ces EPCI. L'ancienneté moyenne de la demande dans ces EPCI est de 14 mois soit 1 mois supérieur à l'ancienneté moyenne de la Région.

Bordeaux Métropole représente à lui-seul 27,5 % des demandes de tous les EPCI de Nouvelle-Aquitaine. La tension dans ces EPCI est supérieure à celle de la Nouvelle-Aquitaine dans son ensemble. L'ancienneté de la demande est de 18 mois. Ils représentent 24,4 % des attributions dans la Région.

Selon l'Annexe 1 concernant le nombre de demandes et des attributions des EPCI soumis à la réforme des attributions, la CU de Limoges Métropole est celle qui fait le plus d'attribution suivie de la CU du Grand Poitiers, de la CA du Pays-Basque, de la CA de Pau-Béarn-Pyrénées et de la CA de la Rochelle. L'ancienneté de la demande est particulièrement élevée pour la CA du Pays-Basque (24 mois), la CA de la Rochelle (23 mois), la COBAS, la CA de Rochefort Océan (21 mois) et la CA du Bassin d'Arcachon Nord (20 mois).

Part des attributions hors QPV des EPCI soumis à la réforme des attributions



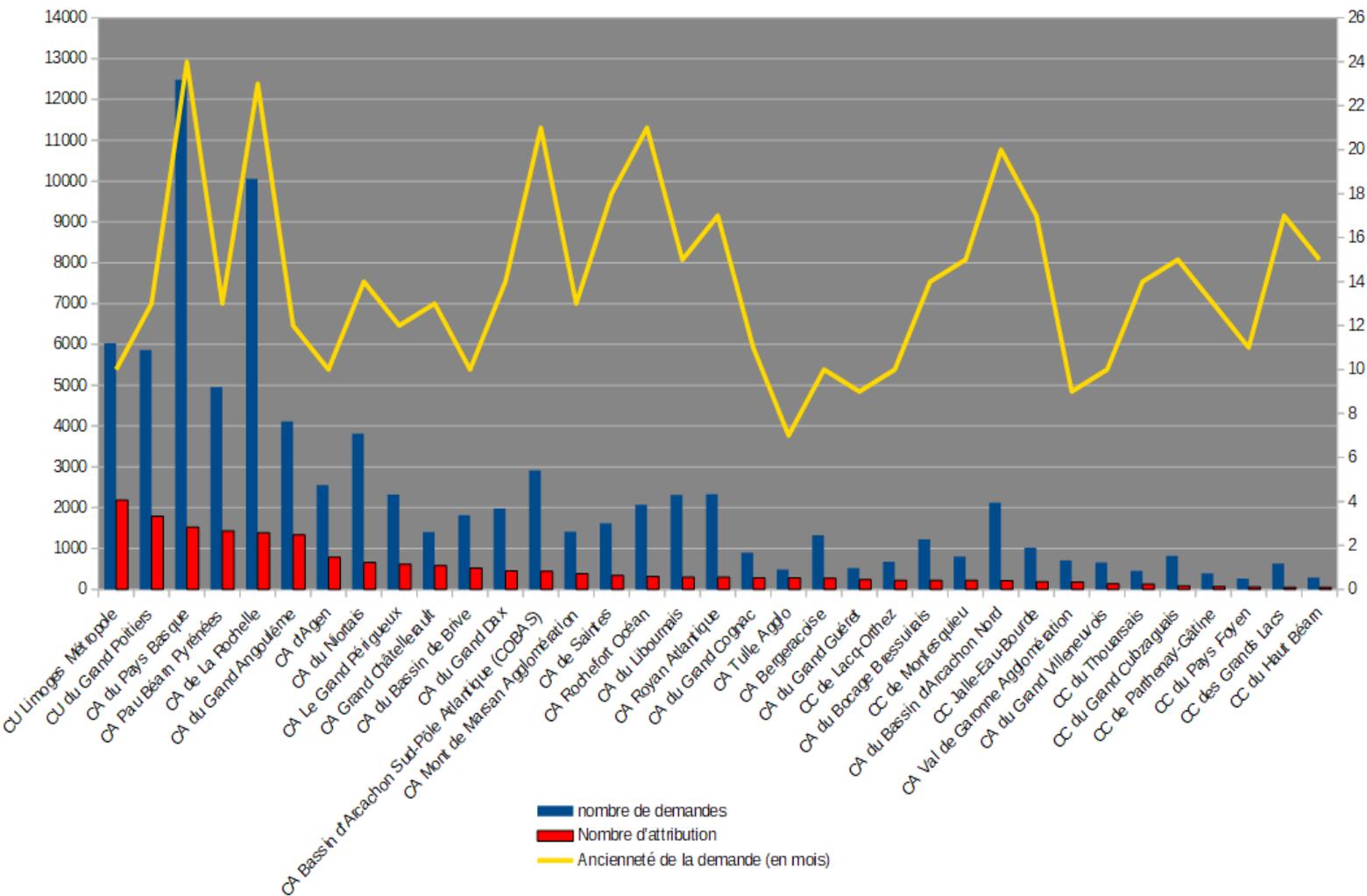
Source : SNE, février 2022

- ➔ 18 % des attributions se font hors QPV pour les EPCI soumis à la réforme en Nouvelle-Aquitaine.
- ➔ 4 EPCI dépassent les 25 % d'attribution de logements hors QPV (CA du Grand Villeneuvois, CA du Bassin d'Arcachon Nord, la CC de Montesquieu et la CC Jalles-Eau-Bourde)
- ➔ La CC Parthenay Gâtine se rapproche de ce taux (24 %)
- ➔ 21 de ces EPCI se situent en dessous de 20 % et 11 en dessous de 15 %.

CONCLUSION

2021	Part total des demandes En NA	Part des attributions
33-Gironde	38,6%	31,7%
64-Pyrénées-Atlantiques	13,2%	11,1%
17-Charente-Maritime	12,9%	8,7%
40-Landes	6,3%	5,3%
86-Vienne	5,8%	9,4%
87-Haute-Vienne	4,9%	8,8%
79-Deux-Sèvres	4,6%	4,1%
24-Dordogne	4,0%	4,5%
16-Charente	3,9%	6,2%
47-Lot-et-Garonne	3,1%	4,1%
19-Corrèze	2,1%	4,1%
23-Creuse	0,7%	2,1%
Total	100,00 %	
Moyenne régionale	6,6%	7,1%

ANNEXE 1 : Nombre de demandes et d'attributions dans les EPCI soumis à la réforme des attributions (hors Bordeaux Métropole)



Profil du demandeur en Nouvelle Aquitaine en 2021

Une demande en augmentation de 7 % en Nouvelle-Aquitaine entre 2020 et 2021

Qui demande un logement social ?

- 70 % de nouvelle demande
- 30 % de mutation dans le parc HLM

Le ménage

- 51 % de ménages d'une personne
- 21 % de ménages de 2 personnes

Son âge

- 25 % des demandeurs ont entre 25 et 34 ans
- 22 % entre 35 et 44 ans
- 18 % entre 45 et 54 ans

Son statut résidentiel actuel pour une nouvelle demande

- 46 % des demandeurs sont locataires du parc privé
- 30 % sont hébergés par un tiers
- 6 % sont des propriétaires occupants

Son activité

- 38 % sont dans d'autres situations que celles listées (prestations sociales, auto-entrepreneur, en formation, bénévoles...)
- 33% sont des salariés du secteur privé
- 15 % sont des chômeurs

Ses revenus

- 27 % déclarent un revenu entre 1 000 et 1 499 €
- 21 % déclarent un revenu entre 500€ et 999€
- 21 % déclarent un revenu entre 1500€ et 1999

La nature de ses revenus

- 50 % des demandeurs déclarent que leurs revenus proviennent du travail
- 23 % déclarent qu'ils proviennent du chômage ou de prestations sociales
- 11 % déclarent qu'ils viennent de leur retraite ou d'autres situations

Ancienneté des demandes en cours

- 61 % des demandes en cours ont une ancienneté inférieure à 1 an.
- 18 % des demandes ont une ancienneté de 1 à 2 ans
- 8 % des demandes ont une ancienneté de 2 à 3 ans
- 12 % ont une ancienneté > à 3 ans

Quelles sont les raisons d'une nouvelle demande ?

Le coût du logement

- 16 % des demandeurs indiquent avoir un logement trop cher

Pas de motifs

- 15 % des demandeurs n'ont pas indiqués leurs motifs

La taille du logement

- 12 % des demandeurs déclarent avoir un logement trop petit

Concernant les demandes en mutation?

La taille du logement

- 24 % des demandeurs déclarent avoir un logement trop petit

Logement inadapté et handicap

- 19 % demande à changer de logement pour logements inadaptés

Pas de motifs

- 9 % des demandeurs n'ont pas indiqués leurs motifs

Quel logement social est recherché ?

Quelle typologie

- 35% des logements demandés sont des T2
- 31% sont des T3
- 17 % sont des T4

Où ?

- 27 % des habitants de Nouvelle-Aquitaine demandent un logement au sein de Bordeaux Métropole dont 10 % à Bordeaux
- 8 % demandent un logement au sein de la Communauté d'agglomération du Pays-Basque dont 2 % à Anglet et à Bayonne
- 7 % demandent un logement au sein de la Communauté d'agglomération de la Rochelle dont 4 % à La Rochelle
- 3 % demandent les communes de Limoges et Poitiers
- 2 % demandent la commune de Niort

Profil du demandeur en Charente en 2021

Une demande en augmentation de 14 % en Charente entre 2019 et 2020

Qui demande un logement social ?

- 66 % sont des nouvelles demandes
- 34 % concernent des demandes de mutation dans le parc HLM

Le ménage

- 48 % de ménages d'une personne
- 22 % de ménages de 2 personnes

Son âge

- 46 % entre 25 et 44 ans
- 32 % des demandeurs ont entre 45 et 64 ans
- 13 % ont moins de 25 ans

Son statut résidentiel actuel pour une nouvelle demande

- 42 % des demandeurs sont locataires du parc privé
- 32 % sont hébergés chez un tiers
- 7 % sont des propriétaires occupants

Son activité

- 43 % sont d'autres situations que celles listées (prestations sociales,
- 24 % sont des salariés du secteur privé
- 19 % sont des chômeurs

Ses revenus

- 50 % déclarent un revenu mensuel compris entre 1 000 et 1 999 €
- 33 % des foyers demandeurs déclarent un revenu mensuel compris entre 0 et 999 €
- 13 % ont des revenus compris entre 2 000 € et 2 999 €

La nature de ses revenus

- 41 % des demandeurs déclarent que leurs revenus proviennent du travail
- 32 % déclarent qu'ils proviennent du chômage ou de prestations sociales
- 11 % déclarent qu'ils viennent d'autres activités

Ancienneté des demandes en cours

- 71 % des demandes en cours ont une ancienneté inférieure à 1 an.
- 17 % des demandes ont une ancienneté de 1 à 2 ans
- 6 % des demandes ont une ancienneté de 2 à 3 ans

Quelles sont les raisons des nouvelles demandes ?

La taille

- 15 % des demandeurs indiquent avoir un logement trop petit

Changement statut familial

- 12 % des demandeurs déclarent avoir divorcé ou s'être séparé

Le coût du logement

- 11 % déclarent avoir un logement trop cher

Concernant les demandes en mutation?

Taille du logement

- 24 % déclarent avoir un logement trop petit

Logement inadapté

- 19% considère que le logement est inadapté

Logement trop cher

- 7 % déclarent avoir un logement trop cher

Quel logement social est recherché ?

Quelle typologie

- 34 % des logements demandés sont des T3
- 29 % sont des T2
- 20 % sont des T4

Où ?

- 69 % des habitants de la Charente demandent un logement au sein de l'agglomération du Grand-Angoulême dont 35 % à Angoulême. Au niveau de l'EPCI, les demandes pour Angoulême représentent 51 %.
- 10% des demandeurs souhaitent un logement à Cognac

Profil du demandeur en Charente-Maritime en 2021

Une demande en augmentation de 11 % en Charente-Maritime entre 2020 et 2021

Qui demande un logement social ?

- 69 % sont des nouvelles demandes
- 31 % concernent des demandes de mutation

Le ménage

- 52 % de ménages d'une personne
- 22 % de ménages de 2 personnes

Son âge

- 41 % entre 25 et 44 ans
- 35 % des demandeurs ont entre 45 et 64 ans
- 13 % ont plus de 65 ans

Son statut résidentiel actuel pour une nouvelle demande

- 46 % des demandeurs sont locataires du parc privé
- 30 % sont hébergés chez un tiers
- 13 % ont plus de 65 ans

Son activité

- 39 % sont dans d'autres situations que celles listées (prestations sociales, aides de l'état face à la crise sanitaire...)
- 29% sont des salariés du secteur privé
- 16 % sont des chômeurs

Ses revenus

- 49 % déclarent un revenu mensuel compris entre 1 000 et 1 999 €
- 29 % des foyers demandeurs déclarent un revenu mensuel compris entre 0 et 999 €
- 15 % ont des revenus compris entre 2 000 € et 2 999 €

La nature de ses revenus

- 46 % des demandeurs déclarent que leurs revenus proviennent du travail
- 24 % déclarent qu'ils proviennent du chômage ou de prestations sociales
- 15 % déclarent qu'ils viennent de leur retraite

Ancienneté des demandes en cours

- 53 % des demandes en cours ont une ancienneté inférieure à 1 an.
- 19 % des demandes ont une ancienneté de 1 à 2 ans
- 11 % des demandes ont une ancienneté de 2 à 3 ans
- 17 % ont une ancienneté > à 3 ans

Quelles sont les raisons des nouvelles demandes ?

Le coût du logement

- 16 % déclarent que le logement est trop cher

Procédure d'expulsion

- 13 % des demandeurs déclarent que leur logement a été repris

Changement statut familial

- 8 % des demandeurs déclarent avoir divorcé ou s'être séparé

Concernant les demandes en mutation ?

Taille du logement

- 23 % des demandeurs déclarent avoir un logement trop petit

Logement inadapté et handicap

- 22 % jugent leur logement inadapté

Le coût du logement

- 8% déclarent avoir un logement trop cher

Quel logement social est recherché ?

Quelle typologie

- 36 % des logements demandés sont des T2
- 31 % sont des T3
- 15 % sont des T4

Où ?

- 51 % des habitants de la Charente-Maritime demandent un logement au sein de l'agglomération de la Rochelle dont 33 % à la Rochelle au niveau régional et 63 % au niveau de l'EPCI.
- 7 % à Rochefort, Saintes et Royan

Concernant les villes carencées au titre de l'article 55 loi SRU

- 7 % des demandes concernent la commune de Royan ce qui correspond à 56 % au sein de l'EPCI. 6 % des attributions départementales se sont faites dans cette commune.
- 1 % demande les communes de Nieul/Mer, Tonnay-Charente, Saujon et St-George de Didonne. 1 % des logements sociaux sont attribués à ces communes hors St-Georges de Didonne dont le nombre des attributions n'est pas communiqué.
- 1 % des logements sont attribués à la commune de St-Palais/Mer.

Profil du demandeur en Corrèze en 2021

Une demande en augmentation de 19 % en Corrèze entre 2020 et 2021

Qui demande un logement social ?

- 66 % sont des nouvelles demandes
- 34 % concernent des demandes de mutation

Le ménage

- 48 % de ménages d'une personne
- 22 % de ménages de 2 personnes

Son âge

- 46 % entre 25 et 44 ans
- 32 % des demandeurs ont entre 45 et 64 ans
- 12 % ont plus de 65 ans

Son statut résidentiel actuel pour une nouvelle demande

- 52 % des demandeurs sont locataires du parc privé
- 23 % sont hébergés chez un tiers
- 8 % sont des propriétaires occupants

Son activité

- 45 % sont dans d'autres situations que celles listées (prestations sociales, auto-entrepreneur....)
- 27 % sont des salariés du secteur privé
- 15 % sont des chômeurs

Ses revenus

- 46 % déclarent un revenu mensuel compris entre 1 000 et 1 999 €
- 31 % des foyers demandeurs déclarent un revenu mensuel compris entre 0 et 999 €
- 15 % ont des revenus compris entre 2 000 € et 2 999 €

La nature de ses revenus

- 43 % des demandeurs déclarent que leurs revenus proviennent du travail
- 26 % déclarent qu'ils proviennent du chômage ou de prestations sociales
- 14 % déclarent qu'ils viennent de leur retraite

Ancienneté des demandes en cours

- 81 % des demandes en cours ont une ancienneté inférieure à 1 an.
- 12 % des demandes ont une ancienneté de 1 à 2 ans

Quelles sont les raisons des nouvelles demandes ?

Pas de motifs

- 17 % n'ont pas renseignés de motifs

Le coût du logement

- 13 % déclarent que le logement est trop cher

La taille du logement

- 11 % des demandeurs déclarent avoir un logement trop petit

Concernant les demandes en mutation ?

Taille du logement

- 19 % des demandeurs déclarent avoir un logement trop petit

Logement inadapté et handicap

- 15 % déclarent avoir un logement inadapté

Pas de motifs

- 12 % n'ont pas renseignés de motifs

Quel logement social est recherché ?

Quelle typologie

- 35 % des logements recherchés sont des T3
- 30 % des logements demandés sont des T2
- 20 % sont des T4

Où ?

- 60 % des habitants de la Corrèze demandent un logement au sein de l'agglomération du Bassin de Brive dont 42 % à Brive-la-Gaillarde au niveau départemental et 71 % au niveau de l'EPCI
- 11 % à Tulle
- 6 % à Ussel
- 5 % à Malemort

Profil du demandeur en Creuse en 2021

Une demande en augmentation de 17 % en Creuse entre 2020 et 2021

Qui demande un logement social ?

- 73 % sont des nouvelles demandes
- 27 % concernent des demandes de mutation

Le ménage

- 57 % de ménages d'une personne
- 20 % de ménages de 2 personnes

Son âge

- 44 % entre 25 et 44 ans
- 30 % des demandeurs ont entre 45 et 64 ans
- 15 % ont plus de 65 ans

Son statut résidentiel actuel pour une nouvelle demande

- 35 % des demandeurs sont locataires du parc privé
- 25 % sont hébergés chez un tiers
- 12 % n'ont pas renseigné leur statut
- 9 % sont des propriétaires occupants

Son activité

- 61 % sont dans d'autres situations que celles listées (prestations sociales...)
- 17% sont des salariés du secteur privé
- 10 % des demandeurs sont en CDI ou fonctionnaire

Ses revenus

- 49 % déclarent un revenu mensuel compris entre 1 000 et 1 999 €
- 36 % des foyers demandeurs déclarent un revenu mensuel compris entre 0 et 999 €
- 12 % ont des revenus compris entre 2 000 € et 2 999 €

La nature de ses revenus

- 36 % des demandeurs déclarent que leurs revenus proviennent du travail
- 26 % déclarent qu'ils proviennent du chômage ou de prestations sociales
- 17 % déclarent qu'ils viennent de leur retraite

Ancienneté des demandes en cours

- 84 % des demandes en cours ont une ancienneté inférieure à 1 an.
- 11 % des demandes ont une ancienneté de 1 à 2 ans

Quelles sont les raisons des nouvelles demandes ?

La taille du logement

- 16 % déclarent que le logement est trop petit

Changement statut familial et coût du logement

- 12 % des demandeurs déclarent avoir divorcé ou s'être séparé et que leur logement est trop cher

Pas de motifs renseignés

- 12 % des demandeurs n'ont pas indiqué de motifs

Concernant les demandes en mutation ?

Taille du logement

- 32 % des demandeurs déclarent avoir un logement trop petit

Logements inadaptés et handicap

- 15 % déclarent ne pas avoir de logements adaptés

Logement éloigné de la famille

- 7 % déclarent que leur logement est éloigné de la famille

Quel logement social est recherché ?

Quelle typologie

- 40 % des logements demandés sont des T3
- 35 % sont des T2
- 15 % sont des T4

Où ?

- 51 % des habitants de la Creuse demandent un logement au sein de l'agglomération de Grand-Guéret dont 44 % à Guéret ce qui représente 86 % au niveau de l'EPCI
- 11 % à la Souterraine
- 6 % à Aubusson
- 5 % dans diverses communes de Creuse Confluence

Profil du demandeur en Dordogne en 2021

Une demande en augmentation de 11 % en Dordogne entre 2020 et 2021

Qui demande un logement social ?

- 72 % sont des nouvelles demandes
- 28 % concernent des demandes de mutation

Le ménage

- 51 % de ménages d'une personne
- 21% de ménages de 2 personnes

Son âge

- 44 % entre 25 et 44 ans
- 34 % des demandeurs ont entre 45 et 64 ans

Son statut résidentiel actuel pour une nouvelle demande

- 49 % des demandeurs sont locataires du parc privé
- 30 % sont hébergés chez un tiers
- 6 % sont des propriétaires occupants

Son activité

- 49 % sont dans d'autres situations que celles listées (prestations sociales, auto-entrepreneur...)
- 23% sont des salariés du secteur privé
- 18 % sont des chômeurs

Ses revenus

- 45 % déclarent un revenu mensuel compris entre 1 000 et 1 999 €
- 36 % des foyers demandeurs déclarent un revenu mensuel compris entre 0 et 999 €
- 12 % ont des revenus compris entre 2 000 € et 2 999 €

La nature de ses revenus

- 39 % des demandeurs déclarent que leurs revenus proviennent du travail
- 30 % déclarent qu'ils proviennent du chômage ou de prestations sociales
- 12 % déclarent qu'ils viennent de leur retraite ou d'autres activités.

Ancienneté des demandes en cours

- 84 % des demandes en cours ont une ancienneté inférieure à 1 an.
- 16 % des demandes ont une ancienneté de 1 à 2 ans
- 6 % des demandes ont une ancienneté de 2 à 3 ans

Quelles sont les raisons des nouvelles demandes ?

Pas de logement personnel

- 27 % des demandeurs déclarent ne pas avoir de logement personnel

Le coût du logement

- 11 % déclarent que le logement est trop cher

Taille du logement et changement statut familial

- 10 % des demandeurs déclarent avoir un logement trop petit et 10 % avoir divorcé ou s'être séparé

Concernant les demandes en mutation ?

Taille du logement et inadéquation du logement au handicap

- 19 % des demandeurs déclarent avoir un logement trop petit et inadéquat ou souffrant d'un handicap

Pas de motifs

- 15 % n'ont pas renseignés de motifs

Regroupement familial

- 7 % déclarent vouloir changer de logement pour regroupement familial

Quel logement social est recherché ?

Quelle typologie

- 34 % des logements demandés sont des T3
- 33 % sont des T2
- 18 % sont des T4

Où ?

- 43 % des habitants de la Dordogne demandent un logement au sein de l'agglomération de Grand-Périgueux dont 21 % à Périgueux ce qui correspond à 52 % de l'EPCI et 5 % à Boulazac-Isle-Manoire
- 19 % des demandes concerne la commune de Bergerac
- 5 % demandent Sarlat-la-Canéda

Concernant les villes carencées au titre de l'article 55 loi SRU

- 23 % demandent un logement au sein de la Communauté d'agglomération Bergeracoise dont 19 % à Bergerac correspondant à 80 % de l'EPCI. Les attributions sur cette commune sont de 16 % au niveau départemental
- 3 % des demandes concernent Trélissac et 2% des attributions sont faites dans cette commune.
- 1 % des demandes concerne Prigonrieux et le nombre d'attribution n'est pas renseigné.

Profil du demandeur en Gironde en 2021

Une demande en augmentation de 3 % en Gironde entre 2020 et 2021

Qui demande un logement social ?

- 71 % sont des nouvelles demandes
- 29 % concernent des demandes de mutation

Le ménage

- 51 % de ménages d'une personne
- 21 % de ménages de 2 personnes

Son âge

- 51 % entre 25 et 44 ans
- 29 % des demandeurs ont entre 45 et 64 ans
- 12 % ont moins de 25 ans

Son statut résidentiel actuel pour une nouvelle demande

- 44 % des demandeurs sont locataires du parc privé
- 32 % sont hébergés chez un tiers

Son activité

- 39 % sont des salariés du secteur privé
- 31 % sont dans d'autres situations que celles listées (prestations sociales, auto-entrepreneur...)
- 14 % sont des chômeurs

Ses revenus

- 48 % déclarent un revenu mensuel compris entre 1 000 et 1 999 €
- 24 % des foyers demandeurs déclarent un revenu mensuel compris entre 0 et 999 €
- 17 % ont des revenus compris entre 2 000 € et 2 999 €

La nature de ses revenus

- 59 % des demandeurs déclarent que leurs revenus proviennent du travail
- 19 % déclarent qu'ils proviennent du chômage ou de prestations sociales
- 9 % déclarent qu'ils viennent d'autres activités

Ancienneté des demandes en cours

- 57 % des demandes en cours ont une ancienneté inférieure à 1 an.
- 19 % des demandes ont une ancienneté de 1 à 2 ans
- 9 % des demandes ont une ancienneté de 2 à 3 ans
- 14 % des demandes ont une ancienneté > à 3 ans

Quelles sont les raisons des nouvelles demandes ?

Pas de motifs renseignés et coût du logement

- 17 % des demandeurs n'ont pas déclarés de motifs et trouvent que leur logement est trop cher

Taille du logement

- 12 % des demandeurs déclarent avoir un logement trop petit

Changement de statut familial

- 11 % des demandeurs ont divorcés ou se sont séparés dans l'année

Concernant les demandes en mutation ?

Taille du logement

- 26 % des demandeurs déclarent avoir un logement trop petit

Logement inadapté et handicap

- 18 % des demandeurs déclarent que leur logement est inadapté ou qu'ils souffrent d'un handicap

Pas de motifs

- 9 % des demandeurs n'ont pas déclarés de motifs

Quel logement social est recherché ?

Quelle typologie

- 36 % des logements demandés sont des T2
- 29 % sont des T3
- 17 % sont des T4

Où ?

- 71 % des habitants de la Gironde demandent un logement au sein de Bordeaux Métropole dont 26 % à Bordeaux (représentant 37 % de la demande au sein de l'EPCI), 7 % à Mérignac, 4 % à Pessac et 3 % à Talence.
- 2 % demandent Libourne et la Teste-du-Buch

Concernant les villes carencées au titre de l'article 55 loi SRU

- 2 % des demandes concernent la Teste-du-Buch correspondant à 38 % de l'EPCI. 2 % des attributions sont faites dans cette commune.
- 1 % des demandes concerne Arcachon et Gujan-Mestras (respectivement 25 % et 24 % des demandes de l'EPCI).
- 1 % des attributions sont faites dans ces communes et également à St-Aubin-du-Médoc.

Profil du demandeur dans les Landes en 2021

Une demande en augmentation dans les Landes de 11 % entre 2020 et 2021

Qui demande un logement social ?

- 75 % sont des nouvelles demandes
- 25 % concernent des demandes de mutation

Le ménage

- 52 % de ménages d'une personne
- 21 % de ménages de 2 personnes

Son âge

- 45 % entre 25 et 44 ans
- 35 % des demandeurs ont entre 45 et 64 ans
- 12 % ont plus de 65 ans

Son statut résidentiel actuel pour une nouvelle demande

- 51 % des demandeurs sont locataires du parc privé
- 27 % sont hébergés chez un tiers
- 6 % sont des propriétaires occupants

Son activité

- 43 % sont dans d'autres situations que celles listées (prestations sociales, auto-entrepreneur).
- 30 % sont des salariés du secteur privé
- 17 % sont des chômeurs

Ses revenus

- 50 % déclarent un revenu mensuel compris entre 1 000 et 1 999 €
- 28 % des foyers demandeurs déclarent un revenu mensuel compris entre 0 et 999 €
- 15 % ont des revenus compris entre 2 000 € et 2 999 €

La nature de ses revenus

- 46 % des demandeurs déclarent que leurs revenus proviennent du travail
- 24 % déclarent qu'ils proviennent du chômage ou de prestations sociales
- 13 % déclarent qu'ils viennent de leur retraite

Ancienneté des demandes en cours

- 65 % des demandes en cours ont une ancienneté inférieure à 1 an.
- 18 % des demandes ont une ancienneté de 1 à 2 ans
- 8 % des demandes ont une ancienneté de 2 à 3 ans

Quelles sont les raisons des nouvelles demandes ?

Pas de motifs renseignés et coût du logement

- 17 % des demandeurs n'ont pas déclarés de motifs et trouvent que leur logement est trop cher

Changement statut familial

- 12 % des demandeurs déclarent avoir divorcé ou s'être séparé

Procédure d'expulsion

- 11 % des demandeurs déclarent que leur logement a été repris

Concernant les demandes en mutation ?

Logement inadapté et handicap

- 23 % déclarent que leur logement est inadapté ou souffrent de handicap

Taille du logement

- 19 % des demandeurs déclarent avoir un logement trop petit

Pas de motifs renseignés

- 13 % déclarent ne pas avoir renseigné de motifs

Quel logement social est recherché ?

Quelle typologie

- 37 % des logements demandés sont des T2
- 32 % sont des T3
- 17 % sont des T4

Où ?

- 21 % des demandeurs souhaitent un logement au sein de l'agglomération du Grand-Dax (dont 13 % à Dax correspondant à 60 % de l'EPCI) ;
- 20 % demandent La Communauté de commune Marenne Adour Côte Sud dont 6 % la commune de Capbreton (28 % de l'EPCI) ;
- 18 % demandent un logement au sein de la Communauté de commune du Seignanx (dont 12 % à Tarnos correspondant à 63 % de l'EPCI)
- 12 % demandent Mont-de-Marsan (Préfecture des Landes) correspondant à 77 % de l'EPCI.

Profil du demandeur dans le Lot-et-Garonne en 2021

Une demande en augmentation de 11 % dans le Lot-et-Garonne entre 2020 et 2021

Qui demande un logement social ?

- 75 % sont des nouvelles demandes
- 25 % concernent des demandes de mutation dans le parc HLM

Le ménage

- 45 % de ménages d'une personne
- 22 % de ménages de 2 personnes

Son âge

- 44 % entre 25 et 44 ans
- 34 % des demandeurs ont entre 45 et 64 ans
- 12 % ont plus de 65 ans

Son statut résidentiel actuel pour une nouvelle demande

- 59 % des demandeurs sont locataires du parc privé
- 25 % sont hébergés chez un tiers

Son activité

- 46 % sont dans d'autres situations que celles listées (prestations sociales, aut-entrepreneur...)
- 26 % sont des salariés du secteur privé
- 15 % sont des chômeurs

Ses revenus

- 46 % déclarent un revenu mensuel compris entre 1 000 et 1 999 €
- 33 % des foyers demandeurs déclarent un revenu mensuel compris entre 0 et 999 €
- 15 % ont des revenus compris entre 2 000 € et 2 999 €

La nature de ses revenus

- 42 % des demandeurs déclarent que leurs revenus proviennent du travail
- 30 % déclarent qu'ils proviennent du chômage ou de prestations sociales
- 14 % déclarent qu'ils viennent de leur retraite

Ancienneté des demandes en cours

- 75 % des demandes en cours ont une ancienneté inférieure à 1 an.
- 16 % des demandes ont une ancienneté de 1 à 2 ans
- 5 % des demandes ont une ancienneté de 2 à 3 ans

Quelles sont les raisons des nouvelles demandes ?

Le coût du logement

- 15 % déclarent que le logement est trop cher

Pas de motifs renseignés

- 24 % des demandeurs n'ont pas renseignés de motifs

Taille du logement

- 13 % des demandeurs déclarent avoir un logement trop petit

Concernant les demandes en mutation ?

Taille du logement

- 23 % des demandeurs déclarent avoir un logement trop petit

Logement inadapté et handicap

- 21 % déclarent que leur logement est inadapté

Pas de motifs renseignés

- 11 % n'ont pas renseigné leurs motifs

Quel logement social est recherché ?

Quelle typologie

- 36 % des logements demandés sont des T3
- 30 % sont des T2
- 21 % sont des T4

Où ?

- 56 % des habitants du Lot-et-Garonne demandent un logement au sein de l'agglomération d'Agen dont 28 % à Agen, 7 % à « Le Passage » et 6 % à Bon-Encontre représentant respectivement 49 %, 13 % et 10 % de l'EPCI.
- 11 % demandent Villeneuve-sur-Lot
- 10 % demandent Marmande
- 3 % demandent Foulayronnes, Tonneins et Nérac.

Profil du demandeur dans les Pyrénées-Atlantiques en 2021

Une demande en augmentation de 7 % dans les Pyrénées-Atlantiques entre 2020 et 2021

Qui demande un logement social ?

- 74 % sont des nouvelles demandes
- 26 % concernent des demandes de mutation

Le ménage

- 54% de ménages d'une personne
- 20 % de ménages de 2 personnes

Son âge

- 45 % entre 25 et 44 ans
- 34 % des demandeurs ont entre 45 et 64 ans
- 13 % ont plus de 65 ans

Son statut résidentiel actuel pour une nouvelle demande

- 51 % des demandeurs sont locataires du parc privé
- 25 % sont hébergés chez un tiers

Son activité

- 40 % sont dans d'autres situations que celles listées (prestations sociales...)
- 34 % sont des salariés du secteur privé
- 15 % sont des chômeurs

Ses revenus

- 48 % déclarent un revenu mensuel compris entre 1 000 et 1 999 €
- 28 % des foyers demandeurs déclarent un revenu mensuel compris entre 0 et 999 €
- 15 % ont des revenus compris entre 2 000 € et 2 999 €

La nature de ses revenus

- 48 % des demandeurs déclarent que leurs revenus proviennent du travail
- 22 % déclarent qu'ils proviennent du chômage ou de prestations sociales
- 13 % déclarent qu'ils viennent d'autres activités

Ancienneté des demandes en cours

- 56 % des demandes en cours ont une ancienneté inférieure à 1 an.
- 19 % des demandes ont une ancienneté de 1 à 2 ans
- 9 % des demandes ont une ancienneté de 2 à 3 ans
- 15 % ont une ancienneté > à 3 ans

Quelles sont les raisons des nouvelles demandes ?

Le coût du logement

- 21 % déclarent que le logement est trop cher

Pas de motifs renseignés

- 18 % des demandeurs n'ont pas renseignés de motifs

Taille du logement

- 11 % des demandeurs déclarent avoir un logement trop petit

Concernant les demandes en mutation ?

Logement inadapté et handicap

- 23% déclarent que leur logement est inadapté à leur handicap

Taille du logement

- 21 % des demandeurs déclarent avoir un logement trop petit

Pas de motifs renseignés

- 13 % n'ont pas renseignés de motifs

Quel logement social est recherché ?

Quelle typologie

- 41 % des logements demandés sont des T2
- 28 % sont des T3
- 15 % sont des T4

Où ?

- 66% du public demandeur des Pyrénées-Atlantiques souhaite un logement au sein de l'agglomération du Pays Basque dont 18% de la demande départementale à Anglet et 17% de la demande départementale à Bayonne. Anglet et Bayonne représentent respectivement 28% et 26% de la demande de l'EPCI.
- 15 % demandent un logement à Pau
- 4 % demandent un logement à Billère, Hendaye et St-Jean-de-Luz

Concernant les villes carencées au titre de l'article 55 loi SRU

- 6 % demandent un logement à Biarritz (9 % de l'EPCI), 4 % à Hendaye (6 % de l'EPCI) et 1 % à Mouguerre, Urrugne et Bizanos. Respectivement dans ces communes les attributions représentent 3 % pour Biarritz, 2 % pour Hendaye et 1 % pour les autres communes.

Profil du demandeur dans les Deux-Sèvres en 2021

Une demande en augmentation de 15 % dans les Deux-Sèvres entre 2020 et 2021

Qui demande un logement social ?

- 70% sont des nouvelles demandes
- 30 % concernent des demandes de mutation

Le ménage

- 51 % de ménages d'une personne
- 21 % de ménages de 2 personnes

Son âge

- 46 % entre 25 et 44 ans
- 32 % des demandeurs ont entre 45 et 64 ans
- 12 % ont moins de 25 ans

Son statut résidentiel actuel pour une nouvelle demande

- 43 % des demandeurs sont locataires du parc privé
- 32 % sont hébergés chez un tiers
- 9 % sont des propriétaires occupants

Son activité

- 44 % sont dans d'autres situations que celles listées (prestations sociales, aides de l'état face à la crise sanitaire...)
- 30% sont des salariés du secteur privé
- 12 % sont des chômeurs

Ses revenus

- 51 % déclarent un revenu mensuel compris entre 1 000 et 1 999 €
- 31 % des foyers demandeurs déclarent un revenu mensuel compris entre 0 et 999 €
- 15 % ont des revenus compris entre 2 000 € et 2 999 €

La nature de ses revenus

- 44 % des demandeurs déclarent que leurs revenus proviennent du travail
- 28 % déclarent qu'ils proviennent du chômage ou de prestations sociales
- 13 % déclarent qu'ils viennent de leur retraite

Ancienneté des demandes en cours

- 65 % des demandes en cours ont une ancienneté inférieure à 1 an.
- 19 % des demandes ont une ancienneté de 1 à 2 ans
- 8 % des demandes ont une ancienneté de 2 à 3 ans

Quelles sont les raisons des nouvelles demandes ?

Taille du logement

- 18 % des demandeurs déclarent avoir un logement trop petit

Changement de statut familial

- 13 % déclarent avoir divorcé et/ou s'être séparé

Coût du logement

- 11 % des demandeurs déclarent que leur logement est trop cher

Concernant les demandes en mutation ?

Taille du logement

- 27 % des demandeurs déclarent avoir un logement trop petit

Logement inadapté et handicap

- 22% déclarent que leur logement est inadapté à leur handicap

Pas de motifs renseignés

- 7% n'ont pas renseignés de motifs

Quel logement social est recherché ?

Quelle typologie

- 36 % sont des T3
- 30 % des logements demandés sont des T2
- 19 % sont des T4

Où ?

- 56 % des habitants des Deux-Sèvres demandent un logement au sein de l'agglomération du Niortais dont 40 % à Niort ce qui correspond à 72 % de l'EPCI
- 8 % à Bressuire
- 5% à Thouars
- 4 % demandent Parthenay et St-Maixent-l'Ecole

Profil du demandeur dans la Vienne en 2021

Une demande en augmentation de 5 % dans la Vienne entre 2020 et 2021

Qui demande un logement social ?

- 63% sont des nouvelles demandes
- 37 % concernent des demandes de mutation

Le ménage

- 51 % de ménages d'une personne
- 21% de ménages de 2 personnes

Son âge

- 46 % entre 25 et 44 ans
- 28 % des demandeurs ont entre 45 et 64 ans
- 15 % ont moins de 25 ans

Son statut résidentiel actuel pour une nouvelle demande

- 40 % des demandeurs sont locataires du parc privé
- 35 % sont hébergés chez un tiers
- 8 % sont des propriétaires occupants

Son activité

- 42 % sont dans d'autres situations que celles listées (prestations sociales, aides de l'état face à la crise sanitaire...)
- 25 % sont des salariés du secteur privé
- 15 % sont des chômeurs

Ses revenus

- 48 % déclarent un revenu mensuel compris entre 1 000 et 1 999 €
- 34 % des foyers demandeurs déclarent un revenu mensuel compris entre 0 et 999 €
- 13 % ont des revenus compris entre 2 000 € et 2 999 €

La nature de ses revenus

- 43 % des demandeurs déclarent que leurs revenus proviennent du travail
- 30 % déclarent qu'ils proviennent du chômage ou de prestations sociales
- 12 % déclarent qu'ils viennent de leur retraite

Ancienneté des demandes en cours

- 68 % des demandes en cours ont une ancienneté inférieure à 1 an.
- 18 % des demandes ont une ancienneté de 1 à 2 ans
- 7 % des demandes ont une ancienneté de 2 à 3 ans

Quelles sont les raisons des nouvelles demandes ?

Taille du logement

- 19 % des demandeurs déclarent avoir un logement trop petit

Changement de statut familial et coût du logement

- 12 % déclarent avoir divorcé ou s'être séparé et que leur logement est trop cher

Pas de motifs renseignés

- 9 % des demandeurs n'ont pas renseignés de motifs

Concernant les demandes en mutation ?

Taille du logement

- 28 % des demandeurs déclarent avoir un logement trop petit

Logement inadapté et handicap

- 17 % déclarent que leur logement est inadapté à leur handicap

Coût du logement

- 10 % déclarent que leur logement est trop cher

Quel logement social est recherché ?

Quelle typologie

- 33 % sont des T3
- 31 % des logements demandés sont des T2
- 18 % sont des T4

Où ?

- 68 % des habitants de la Vienne demande un logement au sein de l'agglomération du Grand Poitiers dont 46 % à Poitiers et à 5 % Bruxerolles ce qui représente respectivement 67 % et 7 % de l'EPCI.
- 11 % demandent à loger à Châtelleraut

Profil du demandeur dans la Haute-Vienne en 2021

Une demande en augmentation de 8 % dans la Haute-Vienne entre 2020 et 2021

Qui demande un logement social ?

59 % sont des nouvelles demandes
41 % concernent des demandes de mutation

Le ménage

49 % de ménages d'une personne
20 % de ménages de 2 personnes

Son âge

46 % entre 25 et 44 ans
29 % des demandeurs ont entre 45 et 64 ans
13 % ont moins de 25 ans

Son statut résidentiel actuel pour une nouvelle demande

46 % des demandeurs sont locataires du parc privé
31 % sont hébergés chez un tiers
8 % sont des propriétaires occupants

Son activité

48 % sont dans d'autres situations que celles listées (prestations sociales, aides de l'état face à la crise sanitaire...)
28 % sont des salariés du secteur privé
12 % sont des chômeurs

Ses revenus

47 % déclarent un revenu mensuel compris entre 1 000 et 1 999 €
32 % des foyers demandeurs déclarent un revenu mensuel compris entre 0 et 999 €
15 % ont des revenus compris entre 2 000 € et 2 999 €

La nature de ses revenus

44 % des demandeurs déclarent que leurs revenus proviennent du travail
27 % déclarent qu'ils proviennent du chômage ou de prestations sociales
12 % déclarent qu'ils viennent de leur retraite ou d'autres activités

Ancienneté des demandes en cours

76 % des demandes en cours ont une ancienneté inférieure à 1 an.
16 % des demandes ont une ancienneté de 1 à 2 ans
5 % des demandes ont une ancienneté de 2 à 3 ans

Quelles sont les raisons des nouvelles demandes ?

Pas de motifs renseignés

18 % des demandeurs n'ont pas déclarés de motifs

Taille du logement

16 % des demandeurs déclarent avoir un logement trop petit

Coût du logement

14 % des demandeurs déclarent avoir un logement trop cher

Concernant les demandes en mutation ?

Taille du logement

28 % des demandeurs déclarent avoir un logement trop petit

Logement inadapté et handicap

19 % déclarent que leur logement est inadapté à leur handicap

Pas de motifs renseignés

12 % n'ont pas déclarés de motifs

Quel logement social est recherché ?

Quelle typologie

32 % des logements demandés sont des T2
32 % sont des T3
20 % sont des T4

Où ?

83 % des habitants de la Haute-Vienne demande un logement au sein de Limoges Métropole dont 63 % à Limoges (76 % de l'EPCI) et 5 % à Panazol (6 % de l'EPCI), 4 % à Isle et 3 % à Couzeix (respectivement 4 % de l'EPCI).
4 % à Saint-Junien

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Nouvelle-Aquitaine**

15 rue Arthur Ranc
BP 60539 - 86020 Poitiers CEDEX
Tèl : 05 49 55 63 63 - Fax : 05 49 55 63 01
www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr

Directrice de publication : Alice-Anne Médard

Rédacteurs : Valérie Vogin
Service aménagement, habitat, paysages et littoral
Département Habitat/Pôle parc public et politiques sociales du logement

[Page internet liée au thème](#)

Courriel : dh.sahc.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr

ISSN : 2607-8007